Niveau(x) d'enseignement : 4 Numéro EDUQ : 9270231
Centre d'intérêt : 815

Evaluation des programmes d'études : musique, 1er cycle du secondaire / Ministère de l'éducation, Direction générale de l'évaluation et des ressources didactiques, Direction du développement de l'évaluation -- [Québec] : La Direction générale, 1990.
7 p. : ill. ; 28 cm. -- (Feuillet d'information / Direction générale de l'évaluation et des ressources didactiques du Québec)

Titre de départ. Code : 16-7543-05

Vedette(s)-secondaire(s) : Québec (Province). Direction générale de l'évaluation et des ressources didactiques. Direction du développement et de l'évaluation

Descripteur(s) : Musique * Evaluation de programmes * Rendement scolaire * Secondaire (Ordre d'enseignement)

L'évaluation du programme de musique du premier cycle du secondaire s'est faite auprès de 180 enseignants, 48 conseillers pédagogiques ou responsables du dossier de musique et 133 directeurs d'école. De plus, 525 élèves, provenant de 37 écoles réparties dans tout le Québec, ont participé à une épreuve écrite administrée en mai 1985 et douze écoles ont été visitées par un jury pour l'évaluation de la pratique musicale et de la création. L'évaluation du programme s'est faite à l'aide d'instruments de mesure appliqués sur une période de neuf ans. Le document présente les résultats des élèves à la partie écrite et aux parties pratiques. Il rapporte également les principales données obtenues des agents d'éducation consultés.

Type de document :

9270231

Ministère de l'Éducation
Direction générale de l'évaluation
et des ressources didactiques
16-7543-05

# Feuillet d'information
# Évaluation des programmes d'études
# Musique, 1er cycle du secondaire

Janvier 1990 — Direction du développement de l'évaluation

La forme masculine employée dans le présent feuillet désigne aussi bien les femmes que les hommes.

## INTRODUCTION

Le présent feuillet d'information fournit une synthèse des principales données sur le programme de musique au 1er cycle du secondaire, obtenues des élèves et des agents d'éducation.

Un rapport détaillé fera état des données précises. Il paraîtra en février 1990.

## OBJECTIF VISÉ

En évaluant le programme de musique au 1er cycle du secondaire, le Ministère visait à réunir des données

sur la qualité du programme d'études et de son implantation,
sur la réussite du personnel enseignant dans l'application du programme,
sur l'apprentissage réalisé par les élèves,
sur le degré de satisfaction des usagers,

en vue de porter un jugement sur le programme et de prendre des décisions pertinentes.

## PERSONNES CONSULTÉES

Sur tous les enseignants qui donnent des cours de musique au 1er cycle du secondaire, dans les 180 commissions scolaires et établissements privés, tirés au hasard et répartis dans toutes les régions administratives, 180 ont répondu au questionnaire.

Tous les conseillers pédagogiques ou les responsables du dossier de musique de l'échantillon ont été consultés et 48 ont répondu au questionnaire.

De plus, un échantillon de 300 écoles a été constitué et 133 directeurs d'école ont répondu au questionnaire.

Finalement, 825 élèves, provenant de 37 écoles réparties dans tout le Québec, ont participé à une épreuve écrite administrée en mai 1989. De plus, 12 écoles ont été visitées par un jury pour l'évaluation de la pratique musicale et de la création.

## ÉVALUATION DU PROGRAMME DE MUSIQUE, AU 1er CYCLE DU SECONDAIRE

L'évaluation du programme de musique au 1er cycle du secondaire s'est faite à l'aide d'instruments de mesure appliqués sur une période de neuf ans.

L'évaluation à la phase I, c'est-à-dire au moment de l'élaboration du programme, s'est terminée en 1980.

L'implantation étant maintenant terminée, l'évaluation s'achève donc par la phase II, soit celle de l'application du programme et la phase III, celle des résultats de son application (1989).

## REMARQUES PRÉLIMINAIRES SUR L'ÉPREUVE

L'épreuve administrée pour les fins le l'évaluation du programme était composée de trois parties: une partie écrite et deux parties pratiques, l'une portant sur l'exécution et l'autre sur la création.
Cette épreuve a été préparée par des enseignants et des conseillers pédagogiques d'après la Définition du domaine (document nº 16-3505-05). La partie écrite a été corrigée par le Ministère.

Le tableau des dimensions ci-dessous est tiré de la Définition du domaine. Il présente l'importance relative accordée à chacune des dimensions de même que le ou les objectifs qui lui correspondent.

| COMPOSANTES / HABILETÉS | PARAMÈTRES SONORES 35% | ÉLÉMENTS DE GRAPHISME ET DE LANGAGE 30% | ÉLÉMENTS DE TECHNIQUE 25% | ÉLÉMENTS DE STRUCTURE 10% |
|---|---|---|---|---|
| IDENTIFIER 25% | | 2a — 8.3.1, 8.3.2, 8.3.4 & 8.3.7, 8.5.9 — 8% | | 3a — 8.5.7 — 2% |
| SUPPORT SONORE — | 1b — 8.1.1, 8.1.5, 8.5.8 — 8% | 2b — 8.5.1, 8.5.4, 8.5.6, 8.6.2 — 4% | | 3b — 8.5.7 — 3% |
| SUPPORT SONORE — | 4a — 8.1.5 — 3% | 2% | | |
| APPLIQUER 60% | 4b — 19% | 16% | 20% — ÉXÉCUTION 8.4.5, 8.4.4, 8.4.6 & 8.4.9 | |
| SYNTHÉTISER 15% | 5 — 5% | | 5% — CRÉATION 8.2.1 & 8.2.3 | 5% |

## RÉSULTATS DES ÉLÈVES

### 1. PARTIE ÉCRITE

La partie écrite a été administrée à un échantillon de 825 élèves appartenant à des organismes scolaires francophones répartis dans toutes les régions administratives du Québec. Les écoles à concentration musicale, de même que celles qui n'offrent pas le cours de musique au premier cycle du secondaire, n'ont pas d'élèves dans l'échantillon.

L'épreuve écrite comportait trois sections distinctes:

AUDITION: onze questions dont quatre dans la dimension 1b, quatre dans la dimension 2b et quatre dans la dimension 3b.

DICTÉES: cinq questions dont quatre dans la dimension 1b et une dans la dimension 4a.

THÉORIE: dix questions dont huit dans la dimension 2a et deux dans la dimension 3a.

Pour la partie écrite, la moyenne obtenue par les élèves de l'échantillon est de 44 p. cent.

Seulement 11 p. cent des élèves ont obtenu 60 p. cent ou plus.

Les graphiques suivants présentent les résultats par section, par dimension et par composante.

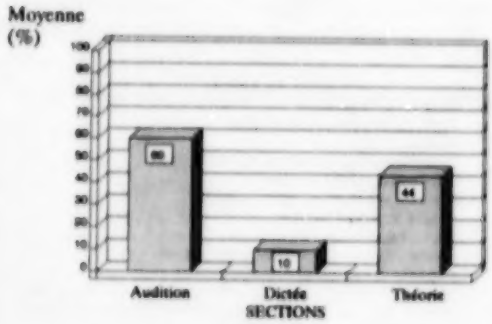


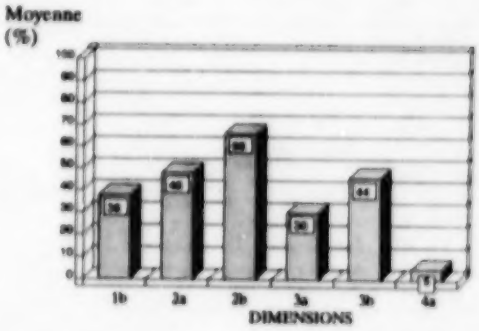


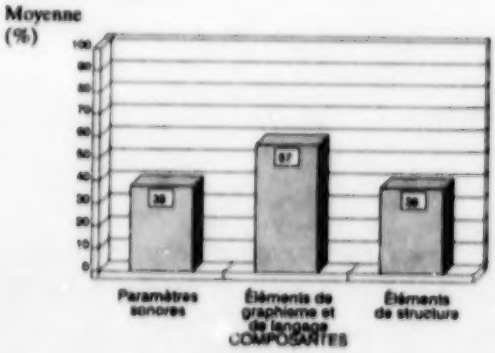


**2. PARTIES PRATIQUES**

Un jury composé de deux membres a visité douze écoles du Québec et a évalué l'exécution et la création.
Dans les écoles visitées, le jury a constaté que le nombre de crédits accordés à la musique au premier cycle du secondaire est très variable, comme l'indique le tableau suivant:

| Nb de crédits | Nb d'écoles |
|---|---|
| 8 | 2 |
| 6 | 2 |
| 4 | 7 |
| 3 | 1 |

**2.1 Exécution**

Dans cette partie, les élèves devaient exécuter des pièces musicales de leur répertoire d'ensemble à l'aide de la voix ou d'instruments de musique (objectif terminal 8.4.5). Voici ce que les membres du jury ont entendu:

- de l'harmonie dans six écoles,
- de la flûte à bec dans deux écoles,
- de la guitare dans une école,
- du piano électronique dans une école,
- de la guitare et du piano électronique dans une école,
- aucune formation instrumentale ni vocale dans une école.

Les membres du jury ont tenu compte dans leur évaluation de treize critères provenant de la dimension 4b et se rapportant aux paramètres sonores, aux éléments de graphisme et de langage et aux éléments de technique. Pour chacun des critères, le jury a attribué une cote.

*Valeur des cotes*

| Cote | | Valeur indicative |
|---|---|---|
| A | Excellent | 100 |
| B | Très satisfaisant | 80 |
| C | Satisfaisant | 60 |
| D | Insatisfaisant | 40 |
| E | Très insatisfaisant | 10 |

*Liste des critères*

1. Respect de la partition
2. Réponse aux consignes du chef
3. Posture
4. Technique instrumentale ou vocale de base
5. Richesse et variété du répertoire
6. Justesse et précision des sons émis
7. Timbre et qualité sonore
8. Expression à travers la musique
9. Mise en évidence du caractère des pièces
10. Capacité de recréer le style des œuvres
11. Capacité d'ajuster sa voix ou son jeu instrumental aux autres
12. Participation mentale au jeu des autres lorsque sa section est au repos
13. Capacité d'effectuer ses entrées et ses attaques aux bons moments.

Voici les résultats de l'observation du jury.

| Critère | Fréquence en nombre d'écoles | | | | | | Moyenne indicative (%) |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | A | B | C | D | E | Sans objet | |
| 1 | | | 5 | 3 | 3 | 1 | 41 |
| 2 | | | 3 | 3 | 4 | 2 | 34 |
| 3 | | 1 | 3 | 2 | 4 | 2 | 38 |
| 4 | | 2 | 1 | 3 | 5 | 1 | 35 |
| 5 | | | | 2 | 9 | 1 | 15 |
| 6 | | | 3 | 2 | 5 | 2 | 31 |
| 7 | | | 3 | 1 | 6 | 2 | 28 |
| 8 | | | | 3 | 6 | 3 | 20 |
| 9 | | | 1 | 3 | 5 | 3 | 26 |
| 10 | | | 1 | 1 | 7 | 3 | 19 |
| 11 | | | 3 | 3 | 4 | 2 | 34 |
| 12 | | | 3 | 3 | 4 | 2 | 34 |
| 13 | | 1 | 2 | 3 | 4 | 2 | 36 |
| | | | | | | Moyenne globale: | 30 |

2.2**Création**

Dans aucune des écoles visitées, les élèves n'avaient l'habitude de créer leur propre musique au moyen d'un matériau sonore (objectif terminal 8.2.1). Cependant, sept écoles ont quand même accepté de les soumettre à cette partie de l'épreuve. Étant donné qu'il s'agissait pour tous d'une première expérience en création musicale, les membres du jury ont préféré faire l'évaluation sous forme d'observation plutôt que d'utiliser la grille qui avait été prévue à cet effet.

*OBSERVATIONS FAITES PENDANT L'ÉLABORATION DES CRÉATIONS*

- Les équipes éprouvent énormément de difficultés à structurer leur activité; beaucoup de perte de temps par manque d'organisation.
- Les efforts sont isolés et mal coordonnés.
- La moitié des élèves s'appliquent réellement et font preuve d'initiative; l'autre moitié attend qu'on la dirige.
- Les élèves ne respectent pas les règles d'élaboration; ils n'ont visiblement aucune habitude de la création sonore.

*OBSERVATIONS FAITES PENDANT L'EXÉCUTION DES CRÉATIONS*

- Les élèves tentent désespérément de respecter les consignes imposées mais n'arrivent pas à les concrétiser dans leur création.
- Aucun souci d'obtenir un résultat sonore agréable.
- Les moyens sonores exploités sont très limités.
- Le résultat sonore n'est pas en relation avec le thème proposé.
- Les élèves n'expriment ni sentiments, ni émotions.
- La qualité des créations sonores ne dépasse pas ce que l'on attend au premier cycle du primaire.

Il est à noter que six enseignants sur sept ont exprimé une opinion favorable sur l'expérience de création et que 78 p. cent des élèves affirment qu'ils ont apprécié l'expérience et qu'il désirent la recommencer.

**PRINCIPALES DONNÉES OBTENUES DES AGENTS D'ÉDUCATION CONSULTÉS**

| OBJETS DE CONSULTATION | PERSONNEL ENSEIGNANT | CONSEILLERS PÉDAGOGIQUES |
|---|---|---|
| Description du personnel consulté | Quatre-vingt-dix-sept p. cent des enseignants ont une formation en musique. De plus, 55% ont un baccalauréat en musique et 11% ont une maîtrise. Seulement 3% n'ont aucune formation spécialisée en musique.<br>On constate que 73% ont plus de cinq ans d' expérience en musique au secondaire. Seulement 30% ont acqui de l'expérience au primaire.<br>On note que 75% enseignent à temps plein. | Cinquante-deux p. cent des conseillers n'ont aucune formation spécialisée en musique.<br>Seulement 4% sont des conseillers en musique, 6% sont des conseillers en arts, 26% s'occupent d'autres matières scolaires en plus des arts, 17% sont des enseignants et 47% sont des cadres des commissions scolaires et des écoles privées.<br>Il est à souligner que 87% consacrent un quart et moins de leur temps au dossier de la musique. |
| Préparation en vue de l'application du programme et de son implantation | Pour 61% des enseignants, la préparation reçue n'est pas satisfaisante notamment pour l'évaluation, la musique actuelle et les modules création et graphisme. | Pour 75% des conseillers, le temps réservé à l'implantation est insuffisant. |
| Les orientations | Huit enseignants sur dix sont en accord avec les orientations et affirment qu'elles sont clairement énoncées. | Huit conseillers sur dix affirment que les orientations se reflètent dans les énoncés du contenu. |

**PRINCIPALES DONNÉES OBTENUES DES AGENTS D'ÉDUCATION CONSULTÉS (suite)**

| OBJETS DE CONSULTATION | PERSONNEL ENSEIGNANT | CONSEILLERS PÉDAGOGIQUES |
|---|---|---|
| Le contenu | Les objectifs et le contenu des modules "création" et "graphisme" n'aident pas à préciser la tâche d'enseignement, selon un peu plus de la moitié des enseignants.<br>La principale raison proposée à propos du module "graphisme" est que le contenu n'est pas suffisamment précis tandis que pour chacun des objectifs de "création", on invoque plutôt comme cause, des objectifs trop ambitieux.<br>On note que 82% des enseignants réservent moins de 10% du temps d'enseignement à la création et que 69% réservent également ce temps au graphisme.<br>On remarque que plus de la moitié du temps est consacré à l'exécution.<br>L'environnement sonore, le langage musical et l'exécution sont les contenus jugés les plus adaptés aux élèves de 1re année et de 2e année du secondaire. La création et le graphisme sont jugés les moins adaptés aux élèves. | Chez les conseillers, les mêmes observations se confirment et les raisons invoquées sont les mêmes.<br>Sept conseillers sur dix désirent que les objectifs terminaux soient répartis par classe.<br>La moitié des conseillers jugent que l'habileté "synthétiser (créer)" est la moins pertinente et la raison invoquée est le manque de temps pour la développer.<br>Les éléments de technique et de structure sont jugés les moins adaptés à la 1re année du secondaire, alors que pour la 2e année, ce sont les éléments de structure, de graphisme et de langage. |
| Guide pédagogique | La moitié (51%) utilisent le guide pédagogique pour planifier et organiser les contenus.<br>Six enseignants sur dix utilisent le guide pédagogique. | |
| Matériel didactique | Huit enseignants sur dix n'utilisent pas ce matériel mais utilisent plutôt le matériel didactique complémentaire. | Huit conseillers sur dix croient que le matériel didactique de base aident les enseignants, ce qui ne correspond pas aux dires des enseignants. |
| Planification de l'enseignement et soutien à la planification | Six enseignants sur dix planifient seuls leur enseignement et 14% le font avec le conseiller pédagogique. La moitié seulement doivent présenter leur planification annuelle à la direction de l'école. | Les conseillers disent planifier l'enseignement avec les spécialistes (29% d'entre eux). Ceci ne correspond pas tout à fait à ce que les enseignants déclarent. Ceci vient du fait qu'on prête à la planification divers sens. Ex.: annuelle, d'étapes, en vue de l'évaluation. |
| Pratique pédagogique et aide pédagogique au personnel enseignant | Les ateliers d'ensembles instrumentaux sont nettement privilégiés comme moyens d'apprentissage; ils sont utilisés par huit enseignants sur dix. Ils sont suivis par l'intervention individuelle auprès de l'élève (49%) et des cours magistraux durant une partie du cours (48%). | Huit conseillers sur dix passent moins de 20% de leur temps à soutenir les enseignants et 65% trouvent cela insuffisant.<br>Comme activité de soutien, l'envoi de documents d'information est favorisé par 72% des conseillers et les rencontres individuelles, par 51%. |
| Évaluation (formative) | Sept enseignants sur dix affirment faire de l'évaluation formative en classe.<br>Le "procédé par écrit" est utilisé pour évaluer l'habileté à identifier, l'observation individuelle sert à évaluer l'habileté à appliquer et divers procédés servent pour l'habileté à synthétiser (créer). | Vingt-quatre pour cent des conseillers seulement disent qu'il existe dans leur commission scolaire un problème d'évaluation de la musique.<br>Un conseiller sur quatre seulement parvient à planifier l'évaluation formative avec les spécialistes de musique. |

**PRINCIPALES DONNÉES OBTENUES DES AGENTS D'ÉDUCATION CONSULTÉS (suite)**

| OBJETS DE CONSULTATION | PERSONNEL ENSEIGNANT | CONSEILLERS PÉDAGOGIQUES |
|---|---|---|
| Évaluation (sommative) | Les modules "création" et "graphisme" ne sont inclus dans l'épreuve synthèse que par 27% et 50% des enseignants, respectivement. | Le guide d'évaluation en classe n'a pas été utilisé selon 64% des conseillers.<br>Les modules "graphisme" et "création" sont inclus dans une moindre mesure dans les épreuves de synthèse par les conseillers ("graphisme" 14% et "création" 27%).<br>Les conseillers préfèrent l'épreuve écrite avec support sonore comme instrument de mesure. |
| Appréciation globale | Un peu plus de la moitié des enseignants (56%) sont satisfaits de la façon dont ils réussissent à appliquer le programme. | |

**LES DIRECTEURS D'ÉCOLE**

En moyenne, 65 p. cent des directeurs consultés affirment connaître les éléments du programme de musique et les contraintes inhérentes à l'application du programme ainsi qu'à l'évaluation de l'apprentissage. Par ailleurs, 80 p. cent connaissent les moyens didactiques disponibles pour l'enseignement de la musique.

Soixante-dix-neuf pour cent disent être en mesure d'accorder un soutien au spécialiste de musique. De plus, 67 p. cent répondent favorablement aux occasions de perfectionnement qui s'offrent au spécialiste de musique de l'école.

Neuf directeurs sur dix s'assurent de la planifiction des cours de musique et de la planification des moments d'évaluation formative. Par contre, 7 sur 10 sont en mesure de s'assurer que l'enseignant élabore des instruments ou des activités en évaluation formative.

Un peu plus de la moitié des directeurs ne peuvent compter sur les services d'un conseiller pédagogique pour les aider à la supervision du programme de musique. Seulement cinq directeurs sur dix ont eu l'occasion d'observer un cours de musique.

Neuf directeurs sur dix collaborent avec l'enseignant lors de manifestations musicales à l'école et près de huit sur dix suscitent de telles manifestations à l'école.